

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 403

Artikel: TVA : le choix
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018630>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 403 21 avril 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Rappel: les numéros de
« Domaine Public » sont rédigés
collectivement par les différents
groupes de travail cantonaux
du journal.

TVA: le choix

Le jeu des groupes de pression est terminé. Finis les « oui, mais », les « non sauf si », les « à condition que ». Au plus reste-t-il un amendement en discussion, et encore sur le plan financier, devant le Conseil des Etats. Close la discussion. Vote final.

DP avait déclaré vouloir justifier clairement son choix. En voici et les prémisses et la conclusion.

Il faut admettre d'abord que ce choix est inévitable, et pas seulement parce que la question est posée au peuple et aux Cantons et qu'il faut bien répondre. La question n'est pas dans l'interrogation civique, elle est dans les faits.

Le choix est simple: ressources nouvelles ou caisses vides. On peut, il est vrai, habiller ce choix avec d'autres mots et dire par exemple: autres ressources nouvelles, en mettant l'accent sur « autres »; on peut au lieu de caisses vides, parler de nouvelles répartitions des tâches. Mais personne ne conteste que la Confédération est structurellement en déficit et que cela appelle remède.

Là encore les nuances ne changent rien à la constatation brute. Il est vrai que l'endettement de la Confédération n'est pas excessif, qu'elle aurait la possibilité pendant quelques années encore de trouver deux milliards par an sur un marché de l'argent rendu liquide par l'absence d'investissements privés et une forte épargne. Ce ne serait donc pas la faillite du jour au lendemain. Mais l'attentisme ne change rien aux faits profonds. De surcroît les impôts fédéraux ne sont constitutionnellement fondés que jusqu'en 1982. L'échéance n'est pas seulement financière, elle est juridique aussi. Il faut donc bien prendre parti.

Avant d'aborder le problème fiscal, il est utile de décrire les déploiements de force de la bataille préliminaire.

La droite s'est révélée, comme souvent lors des grandes décisions économiques, considérez les votations sur les mesures antisurchauffe (passé

récent, lointain), unie et diverse (diverse plus que divisée). Elle a été unie pour exiger des économies de l'Etat central. Le Vorort les réclamait au nom d'une industrie d'exportation soumise au fabuleux renchérissement du franc suisse, la stabilisation du coût des matières premières n'apportant à l'industrie qu'une très partielle compensation. Le Vorort avait intérêt à limiter les moyens de l'Etat, pour bloquer au niveau public, qui, en de nombreux domaines, sert de références, la politique salariale et pour freiner la politique sociale. La seule exception admise a été la mise sous toit de l'assurance-chômage, dont on sait les services qu'elle rend aux entreprises, tout autant qu'aux salariés privés de travail, en transférant sur la collectivité les charges salariales devenues non rentables. En revanche, le second pilier de l'AVS a été repoussé aux calendes helvétiques.

Les banques, nullement soumises aux difficiles contraintes de la concurrence internationale, ont, par antiétatisme quasi viscéral, qu'exaspère le pouvoir accru de la Banque nationale ou du Conseil fédéral, donné de la voix dans le même sens.

Les métiers, enfin, l'USAM, s'appuyant sur une clientèle que le poujadisme peut séduire en tout temps de récession, était l'avant-garde virulente des parlementaires faisant claquer leurs pupitres sur le rythme du mot économie scandé: é-co-nomie.

Ce slogan avait — a toujours — un écho populaire. Voir la votation de décembre 1975. Les responsables de la droite n'ont cessé de jouer sur le mot « économie » qui est compris de l'opinion publique de manière saine: on se serre un peu quand ça va mal, sagesse renforcée par quelques exemples, chacun citant les siens, de dépenses dispendieuses et somptuaires. Mais ces économies-là ne se chiffrent jamais que par un très faible pourcentage des dépenses publiques. Au-delà de ce détartrage, vient le transfert des dépenses fédérales sur d'autres épaules: cantons, tiers, qui sont

● SUITE ET FIN AU VERSO

TVA: le choix

(suite et fin)

des travailleurs ou des consommateurs ou des assurés.

Notons d'ores et déjà qu'une tâche pour nous essentielle est la démystification (l'emploi de ce terme galvaudé n'est pas ici abusif) du mot « économies ».

La gauche, elle, ne pouvait que tenter d'éviter devant cette offensive que l'acquis social ne soit remis en cause. La réussite a été partielle. Ce qu'il faut regretter, c'est que sur les deux secteurs sensibles, l'assurance-maladie et les transports, des mesures restrictives aient été imposées avant même qu'une nouvelle politique fût l'occasion de discuter le fond de ces deux domaines essentiels.

Il faut ajouter que, jusqu'à maintenant, la pression de la droite unie a été quasi cynique. Le chantage « sans économie, pas de TVA » a été répété inlassablement, la mise en condition parlementaire maintenue jusqu'au bout. Alors que la droite avait constamment à la bouche la menace : « économies d'abord », elle épiait (certains étant même tentés par la provocation), la réaction des socialistes, auxquels il était reproché, chaque fois qu'ils renâclaient, de ne pas « assumer leurs responsabilités ».

Bel exemple de dédoublement ou de double jeu de la part de gens qui sont sur ce sujet plus que sur tout autre pleins de restrictions mentales ou verbales, mais prompts à soupçonner autrui et à lui en faire publiquement le reproche.

La seule politique de rechange est à droite

Aujourd'hui, au pied du mur, que peut décider la droite ? Elle va laisser apparaître sans déchirement sa diversité. Le « oui » final du Vorort

et des banques est à présumer ou déjà acquis. Pourquoi ?

D'abord parce que le « non », sur de tels sujets est un mauvais genre helvétique qui n'est pas dans leurs bonnes manières. Ensuite, l'industrie soumise à la concurrence étrangère (hôtellerie exceptée) gagne objectivement : elle obtiendra remboursement des impôts indirects, dès aujourd'hui inclus dans les investissements et les machines. Cela représente un allègement d'un milliard, pour l'industrie d'exportation et un milliard cela ne se trouve pas facilement sous le pas d'un cheval. De même, l'industrie indigène sera mieux protégée contre la concurrence puisque la taxe TVA frappera pleinement les produits étrangers franchissant la frontière. Enfin la droite a toujours mis l'accent sur la fiscalité indirecte, non progressive, ne touchant les revenus du capital que s'ils sont dépensés, par opposition à la fiscalité directe.

Donc un « oui », avec l'arrière-pensée qu'en cas d'échec, il sera facile de défendre une TVA à 8 %, assortie d'économies supplémentaires. Quant à la droite artisanale, qui répercute l'effroi des nouvelles professions touchées par cet impôt (que supporte en fait le consommateur) et la droite politique qui veut un amaigrissement des tâches de l'Etat, elle se battra ouvertement pour le « non ».

Si on néglige les corporations mécontentes (coiffeurs, vignerons) se lamentant sur le thème « pourquoi moi et pas les autres », la droite politique est parmi tous les participants à l'affrontement, la seule qui puisse, de manière réaliste, présenter une autre politique. L'amaigrissement de l'Etat, qui est son programme, qu'il s'agisse de l'Etat central ou de l'Etat social, s'inscrit de manière logique dans l'échec du paquet financier. Le Conseil fédéral sera pressé par le temps, il jettera du lest pour plaire aux opposants, il imposera de nouvelles

économies, cure d'amaigrissement avec régime plus austère. Et marqué par l'échec, il sera rendu durablement prudent. Débordant donc la droite économique, qui dans la manière du bon usage helvétique (ce qui est le contraire de l'enthousiasme) dit « oui », sans être effrayée à l'idée d'un scrutin à deux tours, la droite politique, elle, a une ambition qui dépasse le programme financier. S'il devait y avoir une alternance en Suisse, capable de s'appuyer sur la démocratie directe dans ses accès et excès conservateurs ou Neinsager, c'est la droite, le climat économique aidant, qui est en mesure de l'imposer.

C'est un élément décisif de notre choix. Il n'est pas possible, objectivement, de faciliter un tel jeu.

Fiscalement dit

Fiscalement, la TVA représente un déplacement de la charge; non seulement parce qu'une recette supplémentaire de 2,5 milliards (3 mia — 0,5 d'allègement IDN) serait ainsi acquise, mais encore parce qu'à l'intérieur même de la fiscalité indirecte l'industrie d'exportation bénéficie d'un allègement d'un milliard qu'il faut bien récupérer ailleurs. Le rendement accru est obtenu non seulement par le taux (10 %), mais par l'extension de l'impôt, notamment aux services (soins de beauté, publicité, agences de voyage, garages, etc...). Cette extension, difficile à faire accepter, n'est pas entièrement négative, car il est certain que les milieux aisés sont gros consommateurs de services et qu'ils sont plus efficacement de la sorte frappés par un impôt à la dépense, excluant toute fraude. Inutile de commenter plus longuement la technique TVA. Elle a été clairement exposée dans DP (DP 385 et 386).

Deux remarques générales.

La répartition fiscalité indirecte et fiscalité

directe révèle en Suisse, en comparaison européenne, la primauté de la fiscalité directe; là où la plupart des pays oscillent entre 50-50, la Suisse inscrit 72 (fiscalité directe) contre 28 (fiscalité indirecte). D'autre part la Suisse est le pays industrialisé où la part des dépenses publiques au PNB est la plus faible. La croissance des dépenses publiques n'est pas un idéal en soi; mais elle a des raisons structurelles (vieillesse de la population, enseignements longs, protection de l'environnement, communication); elle représente aussi un correctif nécessaire pour une meilleure répartition des revenus. Dès lors, le rapprochement part de l'Etat au PNB et faible fiscalité indirecte révèle que la Suisse ne peut assurer son développement sans une fiscalité indirecte plus importante.

La deuxième remarque est politique. Nous l'avons déjà développée ici. Simple rappel donc. La fiscalité indirecte est plus difficile « à faire passer » pour la gauche, traditionnellement opposée aux impôts de consommation, que pour la droite. Le véritable compromis helvétique aurait été que les principaux partenaires reconnaissent la signification des deux tableaux : fiscalité indirecte, faible, la gauche admettant qu'elle peut être corrigée; dépenses publiques faibles par rapport au PNB, la droite admettant qu'elles peuvent être, notamment dans leur aspect social, renforcées.

En refusant de faire sa part, à la recherche d'un véritable « compromis historique » la droite a assumé une responsabilité lourde.

Le refus de la déflation

L'argument décisif qui nous fait sans hésitation choisir le « oui » est économique; il concerne directement le pouvoir d'achat des travailleurs.

Ce qui caractérise la vie économique suisse,

c'est une déflation profonde, plus grave que dans aucun autre pays. Qu'on en juge par les 300 000 emplois disparus ! L'émigration étrangère a stoppé les investissements, provoqué une stabilisation de la consommation, diminué les recettes fiscales.

Le refus de la TVA représenterait une relance ... de la déflation. Doublement. Les budgets publics plus serrés réduiront d'autant investissements et commandes. D'autre part l'équilibre financier sera recherché soit par la hausse de certaines cotisations soit par l'augmentation par les cantons aux abois des impôts directs. Cotisations ou impôts réduisent d'autant le pouvoir d'achat des salariés : ils ne sont pas compensés.

La TVA, elle, est incorporée aux prix. Elle représentera une augmentation du coût de la vie de 3 %. Dans la très grande majorité des cas, cette hausse sera compensée, qu'il s'agisse des salaires, qu'il s'agisse de l'AVS. Il n'y aura donc pas de diminution du pouvoir d'achat. Certes, le processus inflationniste sera très partiellement relancé. Certes, l'industrie d'exportation aura à payer en adaptation de salaires le milliard reçu par le passage de l'ICHA à la TVA. Mais 3 % d'inflation supplémentaire s'ajoutant au 2 % de notre record mondial, c'est supportable.

Le refus de la TVA signifierait à coup sûr une diminution du pouvoir d'achat, des restrictions supplémentaires, une déflation tombant au plus mauvais moment économique. L'acceptation ne compromet pas le pouvoir d'achat, par le jeu de l'indexation, et n'aggrave pas le ralentissement économique.

Il n'y a pas de solution idéale. Mais nous ne pouvons souscrire ni à l'alternative politique de la droite, ni à la déflation. Donc, c'est « oui ».

DANS LES KIOSQUES

Présence du Tessin

Après « J'achète mieux » en Suisse romande, « Prüf mit » en Suisse alémanique, il existe aussi une revue indépendante de consommateurs en langue italienne « La borsa della spesa ». Il s'agit d'un périodique trimestriel qui entame sa troisième année de parution. En deux ans, l'afflux d'abonnés-membres a permis de passer de 16 à 40 pages par numéro. Nous lisons dans le cahier qui vient de paraître que la Radio de la Suisse italienne a depuis le début de cette année trois brefs bulletins d'informations pour les consommateurs. Par conséquent les consommateurs de nos trois langues officielles bénéficient actuellement d'émissions radiophoniques et télévisées d'une part, et d'une presse spécialisées d'autre part. Si l'on additionne les tirages des trois revues on doit obtenir un tirage total situé entre 80 000 et 100 000 exemplaires. Et cette presse se passe de publicité, ce que nous nous plaisons à préciser.

— Une revue culturelle de gauche a fait son apparition au début de l'année. « Kulturmagazin », bimestriel, a publié deux numéros bien présentés, bien illustrés et très substantiels. Si le succès du premier numéro se maintient — le premier tirage avait été rapidement épuisé et un deuxième tirage avait suivi — « l'art et la politique culturelle démocratique » (sous-titre) auront enfin l'occasion de se manifester. A signaler, dans le numéro 2, des photos sur le chômage en Suisse de 1931 à 1936, du photographe Hans Staub que l'on redécouvre heureusement.

— Deux hebdomadaires publient des études de Beat Kappeler qui vient d'être nommé au secrétariat de l'Union syndicale suisse, des articles rédigés par l'auteur lorsqu'il était journaliste libre (voir aussi en p. 7). La série qui paraît dans « Finanzzeitung » est consacrée à l'organisation de la santé en Suisse. La « Weltwoche » publie elle un travail de B. K. sur les disparités régionales.